



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
QUATORZIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE
PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/14)**

(Yaoundé, 23 - 27 juin 2003)

Point 9 de l'ordre du jour: Coopération technique

9.1 Coopération technique en Afrique

**Rapport de la Première réunion des fournisseurs des services de la circulation aérienne
de la Région Afrique – Océan indien (AFI)**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Cette note de travail présente un résumé des travaux de la Première réunion des fournisseurs des services de la circulation aérienne de la Région Afrique – Océan indien (AFI), pour considération par le Groupe APIRG.

La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3.

Références:

- Doc 9750 : Rapport de la réunion AFI/7
- Doc 9750 : Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM
- Doc 003 : Plan AFI de mise en œuvre du CNS/ATM

1. Introduction

1.1 La première réunion des fournisseurs des services de la circulation aérienne de la Région Afrique – Océan indien (AFI) s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 26 au 28 novembre 2002, sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en coopération avec l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) et les Services de la circulation et de la navigation aérienne (ATNS) de l'Afrique du Sud, organismes initiateurs de la réunion.

1.2 153 délégués représentant 23 Etats, 7 organisations internationales, 2 institutions bancaires et 15 industriels fournisseurs d'équipements et systèmes aéronautiques ont pris part à la réunion.

1.2 La présente note de travail résume les travaux de la réunion et en présente les principaux résultats à APIRG, pour considération des éléments pertinents en relation avec le travail du Groupe.

2 Discussion

2.1 Ordre du jour de la réunion

2.1.1 L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants :

- Rôle des services de la circulation aérienne dans le système de la navigation aérienne ;
- Exemples d'organismes fournisseurs des services de la circulation aérienne en Afrique ;
- Evaluation de la mise en œuvre des systèmes de Communication, Navigation, Surveillance et Gestion du Trafic aérien ;
- Stratégies régionales possibles.

2.2 Résumé des travaux

Déclaration des Almadies (Dakar)

2.2.1. Après examen des différents points inscrits à son ordre du jour, la Première réunion des fournisseurs de services ATS de la Région AFI a essentiellement abouti à la « *Déclaration des Almadies (Dakar)* », figurant en **Appendice** à la présente note de travail. A travers cette déclaration, les fournisseurs des services de la circulation aérienne se sont notamment engagés à coopérer dans les domaines suivants, conformément à la Recommandation 5/1 d'AFI/7 :

- de la mise en œuvre des Normes et Pratiques recommandées internationales de l'OACI et du Plan de navigation aérienne défini pour la Région ;
- de l'élimination des carences affectant la navigation aérienne, et de la mise en œuvre des nouveaux systèmes CNS/ATM ;
- de l'élaboration des plans de formation et mise à niveau des ressources humaines ; et
- de l'amélioration de la qualité des services rendus et ce, grâce à des stratégies communes devant être arrêtées au sein d'un cadre institutionnel permanent.

Concept de « *ciel unique* » pour la Région AFI

2.2.2 Les fournisseurs des services de la circulation aérienne ont également convenu de considérer l'objectif d'un « *ciel unique* » à long terme qui fera l'objet d'une étude approfondie, en demandant que cette étude soit menée sous l'égide de l'OACI. Cet objectif de « *ciel unique* » pour la Région AFI devrait être l'aboutissement d'un processus graduel comportant au moins les étapes ci-après :

- harmonisation des systèmes et des procédures de gestion de la circulation aérienne, y compris les plans et programmes de formation ;
- rationalisation des zones de service ;
- conclusion d'arrangements de coopération entre fournisseurs de services de la circulation aérienne
- consolidation si nécessaire des services de la circulation aérienne, fondée sur des considérations coûts-bénéfices, l'élimination des discontinuités dans la disponibilité et la qualité des services, et la nécessité d'un système souple tenant compte des besoins des usagers.

2.2.3 La réunion APIRG/14 notera qu'une autre région a déjà adopté le concept de « *ciel unique* », et voudra peut-être recommander que l'OACI considère la normalisation de la définition de ce concept.

Intégration des réseaux sous-régionaux de télécommunications aéronautiques par satellite

2.2.4 Les fournisseurs des services de la circulation aérienne ont soutenu l'intégration des réseaux sous-régionaux de télécommunications aéronautiques par satellite préconisée par le Groupe APIRG (Cf. Conclusion 13/11) et ont convenu, sur la base des indications fournies à la réunion par Intelsat, que le lancement du satellite *IS 10-02@359*^o prévu en novembre 2003 constituait une opportunité à saisir pour réaliser cette intégration, en raison de sa très bonne couverture.

3. Suite à donner par la réunion

3.1 La réunion APIRG/14 est invitée à :

- a) prendre note du rapport de la Première réunion des fournisseurs de services de la circulation aérienne de la Région AFI ;
- b) procéder à un échange de vues sur les éléments de ce rapport; et
- c) formuler en conséquence toute conclusion pertinente, s'il y a lieu, sur la base des discussions.
